



Offre d'emploi : Régisseur général

Employeur :

Théâtre National de la Fédération Wallonie-Bruxelles F.U.P.
111-115, Boulevard Emile Jacqmain - 1000 Bruxelles

Le Théâtre National est une Fondation d'Utilité Publique, qui a pour mission de favoriser et de soutenir la création théâtrale en communauté française et la diffusion de celle-ci, au travers de productions propres, de coproductions, d'accueil et l'organisation de tournées.

Le Théâtre National est à la recherche d'un nouveau Régisseur général pour compléter son équipe technique et répondre pleinement au projet artistique de sa direction.

Fonction et type de contrat proposé:

Régisseur général, contrat de remplacement prenant cours le 26 août 2019 pour une durée prévisible d'au moins 2 ans et demie (fin mars 2022) avec possibilité de transformation en CDI à l'issue.

Temps plein (38 h semaine)

Horaires variables définis par les missions confiées en accord avec la Direction technique.

Mission:

Dans le cadre défini par la Direction technique, le régisseur général prépare, coordonne et supervise, en ce qui concerne les moyens techniques matériels et humains, tout évènement organisé ou accueilli par le Théâtre National.

Un descriptif de fonction plus complet du Régisseur général au sein du Théâtre National est à consulter en annexe 1 à cette offre : « Régisseur général au TNB_descriptif de fonction »

Profil requis :

Maitrise des métiers techniques de la scène : son, lumière, vidéo, plateau, sécurité...

Maitrise des outils informatiques de base (Mac & PC) : Suite Office, Mails,..

Connaissance des outils de DAO pour la réalisation de plans: Vectorworks, autocad, ...

Très bonne capacité de création, compréhension et d'analyse de plans techniques.

Très bonne capacité à diriger et encadrer une équipe du travail en équipe.

Être générateur d'une bonne énergie de travail au sein de l'équipe artistique et technique.

Être motivé, curieux dans tous les domaines et surtout ceux des nouvelles technologies.

Savoir s'exprimer en d'autres langues est un atout (pour le moins anglais et néerlandais)

Avoir un caractère souple, une bonne gestion du stress.

Peuvent postuler:

Toute personne répondant aux conditions suivantes :

- avoir une expérience professionnelle probante d'au moins 5 années dans le métier
ou
- avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou long et avoir au moins une expérience professionnelle de 3 années dans le métier
- Être en possession d'un permis B (La possession d'un permis C est un atout) Le TNB souhaite que le candidat puisse passer son permis C.

Modalité de recrutement :

- Merci de nous faire parvenir **avant le 21 juin 2019** par mail votre CV ainsi qu'une lettre de motivation via courriel à l'attention du Directeur Technique du TNB : Yvan Harcq.
yharcq@theatrenational.be
- Après une première sélection, les candidats retenus seront contactés pour être reçus lors un entretien entre le 24 et le 28 juin 2019.

Régisseur général au TNB

Description du poste

Descriptif de la fonction au sein du Théâtre National

Le régisseur général est le responsable technique de la préparation, de l'exploitation, de la coordination et de l'organisation matérielle, humaine et technico-administrative des spectacles en accueil, en création ou en tournée.

Il travaille sous la responsabilité du directeur technique.

En collaboration avec la direction technique, il élabore et coordonne le suivi des spectacles qui lui sont confiés : élaboration des fiches techniques des spectacles créés, gestion et suivi des fiches techniques des spectacles accueillis, organisation et gestion technique des tournées, et ce de façon uniforme pour toutes les représentations.

Son travail se fait dans le respect du règlement de travail du Théâtre National, en étroite collaboration avec l'ensemble des services du Théâtre National.

Il participe de manière exhaustive aux réunions de coordination technique hebdomadaires.

Il participe à la gestion des équipements techniques.

Il garantit la bonne finalité des activités qu'il gère.

Il respecte et participe aux consignes de sécurité.

En montage, il dirige et motive les collaborateurs de manière à créer une équipe compétente et motivée.

Il est en charge de la liaison et veille au respect des intérêts de l'équipe artistique d'un projet, l'équipe de production, la direction technique, les responsables de services techniques et les techniciens travaillant sur le projet via ses facultés de dialogue, d'échange, de négociation, de compromis, d'écoute et de compréhension.

Il doit avoir la maîtrise des aspects techniques d'une représentation et connaître l'ensemble des potentialités des équipements scéniques à disposition.

Il participe à la conception et à la réalisation des décors des spectacles qu'il supervise en collaboration directe avec les ateliers du Théâtre National et leur infrastructure et équipements.

Sa constante adaptation à l'évolution technologique est indispensable afin d'anticiper leur utilisation dans les spectacles futurs.

Domaines d'activités:

- ❖ Spectacles en accueil et locations de salles, activités diverses au sein du Théâtre National.
- ❖ Spectacles en création, exploitation et tournée au Théâtre National ou hors les murs.

I. Préparation de la mise en œuvre technique et logistique des projets artistiques :

- Participer aux premières réunions de présentation du projet, pour évaluer les besoins, identifier les contraintes et les spécificités, apporter des conseils et évaluer les incidences financières des besoins en personnel, en matériel et les délais de réalisation.

- Analyser un projet artistique

- Rassembler et hiérarchiser les informations collectées

- Comprendre l'objectif à atteindre, l'environnement artistique, économique et social

- Identifier les spécificités des lieux de répétitions, de spectacles

- Evaluer la faisabilité d'un projet artistique

- Mettre en place des moyens de transmission d'informations et de consignes auprès des différentes équipes

- Hiérarchiser les priorités techniques et artistiques

- Concevoir une réponse technique adaptée

- Faire des propositions et des ajustements

- Coordonner, contrôler et collaborer au montage des décors et des installations techniques en association avec la direction technique.

II. Organisation de la mise en œuvre technique des projets artistiques :

- Anticiper les démarches administratives à effectuer auprès des autorités compétentes.
- Organiser le temps de la mise en œuvre technique du projet artistique en tenant compte des impératifs des différents services techniques, d'accueil des artistes, du public...
- Etablir un rétro planning journalier des tâches à réaliser et y affecter le nombre de techniciens nécessaires pour y répondre.
- Concevoir un aménagement des lieux de spectacle, réaliser les plans d'implantation et documents techniques.
- Prendre les mesures nécessaires dans le cas de situations qu'il estime dangereuses.
- Maîtriser les logiciels de bureautique (Mail, Suite office, programme CAD,...)

III. Gestion des moyens techniques et budgétaires

- Définir les priorités d'achat, de location du matériel technique, contrôler la validité du matériel et la conformité des équipements de prévention collective et individuelle pour une production.
- Etablir un budget prévisionnel technique, en accord avec la direction technique, d'un projet artistique, analyser les devis, négocier avec les prestataires pour choisir les fournisseurs.
- Rédiger un cahier des charges technique.
- Négocier et comparer les prix des fournisseurs et les prestataires de services.
- Anticiper et contrôler les dépenses effectuées.

IV. Encadrement des équipes techniques des projets artistiques

- En collaboration étroite avec la direction technique, assurer la disponibilité en temps et heure des collaborateurs techniques et veiller à un bon encadrement de ceux-ci sur le terrain.
- Définir les profils de postes, concerter l'ensemble des régisseurs sur les aspects techniques et les moyens humains pour déléguer et répartir les équipes.
- Maintenir la discipline et le respect des règles d'hygiène et de sécurité des collaborateurs artistiques et techniques du spectacle selon la réglementation des E.P.R. et le code du travail durant les répétitions et les représentations.
- Prendre la parole et dialoguer, gérer les relations entre les équipes techniques, l'artistique, la production et les entreprises extérieures.
- Prévenir les blocages et les conflits.
- Communiquer dans une langue étrangère si besoin et si possible.
- Employer la terminologie professionnelle adéquate.
- Veiller au respect du dossier de régie, de la conduite du spectacle, en analysant les retours des équipes techniques et artistiques.
- Réaliser une fiche technique complète du spectacle en création